

UNIVERSITÉ LOUIS PASTEUR
SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE
D'ALSACE ET DE LORRAINE



SERVICE COMPLET ANTI-POLLUTION
Création d'une décharge contrôlée
à TETING-SUR-NIED (57)

28 Juillet 1976

La Société S.C.A.P. (Service Complet Anti-Pollution) 28, rue Fabvier B.P. 64 - 54700 Pont à Mousson, a chargé le Service Géologique d'Alsace et de Lorraine de procéder à une étude géologique afin de déterminer si un terrain situé à Teting-sur-Nied (57) convient pour y créer une décharge contrôlée (lettre LB/DC du 2.7.1976).

Une visite des lieux a été effectuée le 5 juillet 1976 par le géologue en compagnie de Monsieur BARISIEN chef de succursale de la S.C.A.P.

1. SITUATION DE LA DECHARGE

La localisation du terrain apparaît en annexe 1. Il est situé à environ 2,25 km au Sud-Ouest de Teting-sur-Nied et 1,75 km à l'Ouest de Lelling. Sur le plan cadastral de la commune de Teting-sur-Nied, ils sont inclus dans la section 10 n° 10, lieu-dit Gebruchecken.

Ces terrains sont d'anciennes carrières exploitées pour les besoins des Tuileries de Teting-sur-Nied. Elles forment une dépression de 3 m environ en contrebas du chemin qui les limite au Sud et s'étendent en direction du Nord avec une pente plus faible que celle du terrain naturel, la dépression s'atténuant ainsi peu à peu.

Une voie d'accès constituée par un chemin goudronné, puis empierré, traverse ces anciennes carrières ; elle est utilisée pour l'exploitation par la tuilerie de nouvelles carrières situées plus au Sud.

2. SITUATION HYDROGEOLOGIQUE

2.1. Situation géologique

Le secteur de Teting-sur-Nied appartient au flanc Sud de l'anticlinal de Lorraine et au flanc Nord du synclinal de Landroff ; cette situation à laquelle s'ajoute le jeu de l'érosion détermine une légère inclinaison des couches géologiques vers le Sud-Est et leur succession dans cette direction, des plus anciennes aux plus récentes lorsqu'elles ne sont pas masquées par les limons superficiels.

Les formations rencontrées dans la région de Teting-sur-Nied présentent des plus récentes aux plus anciennes, la succession suivante :

	FL	<u>Limons d'altération</u> , en recouvrement des marnes irisées inférieures, très argileux, parfois assez épais, de teinte rouille, masquant largement les formations géologiques sous-jacentes,
Keuper	t7e	Marnes irisées supérieures
supérieur	t7d	Marnes rouges à gypse
	t7c	Dolomie en dalles
Keuper	t7bM	Marnes bariolées
moyen	t7bG	Grès à Roseaux
Keuper	t7a	<u>Marnes irisées inférieures</u>
inférieur	t6c	Dolomie limite
Letten-	t6b	Marnes bariolées
kohle	t6a	Dolomie inférieure
Muschelkalk	t5b	Couches à Cératites
supérieur		

Dans le secteur qui nous intéresse, les limons d'altération en recouvrement des marnes irisées inférieures prédominent et c'est leur exploitation par la tuilerie qui a donné les carrières abandonnées où la S.C.A.P. se propose maintenant de créer une décharge contrôlée.

Ces limons reposent sur les marnes irisées inférieures du Keuper inférieur qui constituent un substratum imperméable.

2.2. Situation hydrogéologique

La Dolomie en Dalles du Keuper moyen, d'une puissance de 3 m environ, encadrée par deux niveaux marneux imperméables constitue un niveau aquifère. Cette formation est en effet perméable par fissuration et elle peut donner des débits variables selon le développement des circulations karstiques.

Ce niveau aquifère est exploité dans la région par trois forages ; deux situés le long de la route D24 de Hemering à Lelling, alimentent la base aérienne de Grostenquin, le troisième situé au Sud-Est d'Hemering alimente la commune de Guessling-Hemering (ces trois forages sont figurés sur le plan de l'annexe 1, ainsi que les limites du périmètre de protection éloignée des forages de la base aérienne).

L'emplacement proposé pour la création de la décharge contrôlée se situe en dehors de la zone d'alimentation de la nappe aquifère de la dolomie en dalle et en dehors du périmètre de protection éloignée des forages alimentant en eau la base aérienne de Grostenquin.

La création de la décharge ne devrait donc pas avoir d'influence sur la qualité des eaux des trois forages signalés ci-dessus.

En dehors de l'aquifère de la Dolomie en Dalles utilisé localement, l'essentiel des ressources en eau de la région provient de la nappe aquifère des grès du Trias. Teting-sur-Nied en particulier est rattaché depuis 1951 au Syndicat des eaux de Folschwiller qui exploite des forages au Grès vosgien situés à proximité de Dourd'hal (5 km au Nord de Teting-sur-Nied).

Les grès du Trias sont protégés à l'endroit proposé pour la décharge par une importante couverture sédimentaire qui, outre les Marnes irisées inférieures du Keuper inférieur comprend la Lettenkohle puis le Muschelkalk, formations dans lesquelles les assises argileuses prédominent.

./.

La décharge proposée ne peut donc avoir aucune influence sur la nappe aquifère des grès du Trias inférieur.

Les conditions rencontrées dans le secteur proposé pour la création d'une décharge contrôlée apparaissent relativement favorables :

- le substratum des anciennes carrières est constitué par des terrains imperméables,
- les nappes aquifères exploitées à l'échelon local et régional ne devraient pas être influencées par la création de la décharge.

3. PRESCRIPTIONS

- On devra veiller à ne pas étendre la décharge au lit majeur de la Nied allemande, en excluant la zone inondable de la plaine alluviale. Cette condition est réalisée pour l'extension telle qu'elle est figurée en annexe 1.

- Les eaux de ruissellement sur la décharge ne devront pas rejoindre directement la Nied, elles seront recueillies à la base et éventuellement réinjectées sur la décharge.

- Pour limiter le ruissellement sur la décharge, on pourra éventuellement prévoir de recueillir les eaux de ruissellement à l'amont de celle-ci.

- L'exploitation du dépôt se fera sous forme d'une décharge contrôlée avec contrôle et entretien des lieux.

- Outre les ordures ménagères, les résidus suivants pourront être admis sur la décharge :

- . déblais et gravats,
- . les cendres et mâchefers refroidis,
- . les déchets industriels et commerciaux solides à condition qu'ils ne soient ni toxiques, ni explosifs, ni susceptibles de s'enflammer spontanément,
- . les boues pelletables, non toxiques, en provenance des stations d'épuration.

./.

- CONCLUSION -

Compte tenu des conditions géologiques et hydrogéologiques, un AVIS FAVORABLE est donné pour l'exploitation d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères à Teting-sur-Nied, sous réserve de l'application des prescriptions énoncées.

Dans l'éventualité où on envisagerait le déversement de produits autres que les déchets énoncés ci-dessus, une étude complémentaire serait nécessaire afin de déterminer la nature et la puissance du substratum imperméable par une campagne de sondages de reconnaissance.

Le Directeur du Service de la Carte
Géologique d'Alsace et de Lorraine


L. SILLER

Annexe : 1 plan de situation 1/25,000

HH/JR

S.C.A.P.

Création d'une décharge contrôlée
à TETING-SUR-NIED (57)Plan de situation
1/25.000

Emplacement proposé

Limites du périmètre de
protection éloignée des
forages de la base aérienne

St Avold 3-4 - St Avold 7-8

